



Madame, Monsieur,

Cet écrit est l'occasion de vous adresser mes vœux pour cette nouvelle année. Le contexte sanitaire ne me permet pas de vous réunir pour un moment de convivialité.

Malgré la crise sanitaire et ses contraintes, les services municipaux, le conseil municipal et moi-même avons fait preuve de solidarité et avons redoublé d'efforts pour mener à bien nos projets.

Lors des vœux traditionnels j'ai l'honneur de pouvoir vous présenter ce que nous avons pu réaliser lors de l'année passée et ce que nous prévoyons de faire pour l'année à venir. Ne pouvant pas vous l'exprimer de vive-voix, je joins à ces vœux un feuillet qui vous donnera des informations sur nos actions. Je ne pourrais pas tout écrire mais vous savez que la porte de mon bureau reste ouverte pour celles et ceux qui le souhaitent.

Avant cela, je tiens à remercier toutes les associations du village pour leur disponibilité et leur engagement. Elles ont réussi à mener à bien une grande partie de leur programme tel que le festival de jazz, la fête du village et le maintien des activités sportives. Ces manifestations ont permis de nous retrouver et de créer des moments de convivialité.

Je souhaite également remercier l'ensemble du personnel communal pour son investissement. Il est toujours autant mobilisé afin d'assurer la continuité du service public et le bon fonctionnement de la commune.

Enfin, je remercie les conseillers municipaux pour la confiance qu'ils me témoignent, pour leur implication et leur assiduité aux réunions de travail et du conseil municipal. Nous avons tous à cœur d'œuvrer pour l'intérêt général et le bien-être de nos habitants. Je suis très fier d'être à la tête d'une équipe motivée, complémentaire et solidaire.

Je souhaite la bienvenue aux nouveaux arrivants et je les remercie d'avoir choisi notre belle commune. J'ai également une pensée pour ceux qui nous ont quitté et leurs familles.

Pendant l'écriture de mes vœux, j'apprends le décès d'un ami très cher, qui a beaucoup compté pour ma famille, moi-même, mais aussi pour la commune. Permettez-moi d'écrire ces quelques mots.





Pendant plus de vingt ans, Jean MICOULIN a tenu avec son épouse Monique, la confiserie, qui a été une fierté pour notre commune. On y trouvait à la fois l'accueil, la qualité, le beau et le bon goût.

Je me souviens encore de ses fameux calissons, nougats, marrons glacés ... mais ce n'est pas tout. Il s'impliqua pour la commune, avec Monique, car ils étaient indissociables. Ils ont créé plusieurs animations et festivités, qui perdurent encore pour certaines : les avents calendales, la fête du miel, les portes de l'avent, le festival de jazz...

Son retour dans le Pays d'Aix et la fermeture de la confiserie a laissé un grand vide.

C'était un personnage haut en couleur, un vrai provençal. Il restera dans ma mémoire. Il est parti là-haut, rejoindre Frédéric Mistral, avec qui il a partagé un amour incommensurable de la Provence. Repose en paix mon ami, Au Mestre Jean Auguste MICOULIN.

Ces quelques lignes de souvenirs montrent à quel point il est important de passer des moments chaleureux avec les personnes qu'on aime. C'est sur cette note de fraternité et de chaleur humaine que je vous adresse mes meilleurs vœux pour 2022.

Madame Monsieur, à l'aube de cette nouvelle année, je vous souhaite ainsi qu'à vos familles et vos proches, joie, bonheur et santé.

Félix MOROSO

Maire



Bilan de nos actions pour l'année 2021

Pour l'année 2021, nous avons consacré notre énergie aux acquisitions, rénovations, locations et mise en valeur de notre patrimoine foncier et forestier avec :

- L'achat du local à l'entrée de la cour du cloître,
- L'achat des petites et des grandes voûtes (ancien magasin Micoulin),
- La rénovation du local au n°2 du parking des mûriers et sa location,
- La location de la galerie d'art,
- L'achat de terrains boisés.

Grâce à notre bon niveau de trésorerie et à notre situation financière très saine, nous avons investi sur nos fonds propres 72 500€, pour notamment autofinancer les 31 hectares de terrains boisés, les petites voûtes et le local de la nouvelle galerie d'art.

Concernant la galerie d'art actuelle, nous avons décidé de la mettre en location. Pourquoi cette décision ? La galerie reste fermée pendant 9 mois. La dépense annuelle pour la commune s'élève aux alentours de 2 500 € par an (location compteur EDF, eau, taxe foncière, assurance ...). Nous nous devons de revoir ce fonctionnement et donner une autre orientation à cette magnifique salle et la rentabiliser. Nous avons donc signé un avenant au bail de l'auberge. Aux économies réalisées viennent s'ajouter une recette de 3000€ par an, correspondant aux loyers perçus.

Aujourd'hui la commune est propriétaire des murs de trois commerces, deux sont en activités le troisième ouvrira très prochainement. Nous sommes également propriétaire d'un local loué à une psychologue depuis le 1^{er} septembre 2021.

Les recettes liées à leur location sont supérieures aux dépenses réalisées par la commune (notamment le remboursement d'emprunt) comme vous pouvez le constater dans le tableau synthétique ci-dessous :

Les grandes voûtes	Coût de l'acquisition et des travaux : 80 000 € Financé par emprunt pour un remboursement annuel de 4 460 € La recette des loyers des voûtes sera de 9 600 € annuel
Rénovation du local n°2 du parking des mûriers	Coût des travaux : 46 000 € Financé par emprunt à hauteur de 40 000 € (le reste étant autofinancé) Le remboursement annuel d'emprunt est de 3 456 € La location annuelle est de 3 600 €

C'était l'objectif que nous nous étions fixés avec le conseil municipal. Les produits de la forêt ne rapportant presque plus rien, la seule ressource de la commune est la fiscalité que nous continuons à maîtriser. Les recettes nouvelles ne pouvaient venir qu'en valorisant notre patrimoine foncier. Ce que nous avons fait.

Il est important de souligner qu'avec l'acquisition des voûtes et du local à l'entrée de la cour du cloître, le conseil municipal fait entrer la commune de Cruis dans l'histoire pour la première fois depuis des siècles, la commune est propriétaire dans sa totalité de l'Abbaye des Augustins datant du XI^{ème} siècle.

En complément, nous avons rénové la terrasse de l'Auberge de l'Abbaye, ses accès et le patio conformément aux directives de la commission de sécurité concernant l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

Travail réalisé dans le cadre du programme ADAP, qui s'est imposé aux collectivités locales, ces travaux se terminent. Le programme a débuté il y a quatre ans pour un coût total de 106 000 € à la charge de notre commune.

Durant ces travaux l'Auberge a dû cesser ses activités pendant trois semaines. Un grand merci à l'aubergiste, qui nous a proposé de réaliser bénévolement les travaux, aidé par un employé communal, permettant à la commune de réaliser des économies substantielles.

Pour la mairie, nous avons renouvelé tout le matériel informatique ainsi que le photocopieur couleur.

Le site internet de la commune. Après consultations, nous avons passé un marché en début d'année avec un programmeur professionnel pour créer un nouveau site internet, afin qu'il soit plus facile d'accès et plus complet. Il en assurera également la maintenance. Cette mise en place a été retardée de quelques mois car l'état de santé de l'informaticien ne lui permettait pas d'assurer ses fonctions. Le site sera opérationnel courant janvier 2022.

Je vous rappelle que l'adresse du site officiel de la commune est la suivante : www.cruis.fr

Projets et perspectives 2022

Nous avons de nombreux projets à venir pour la nouvelle année. Leurs réalisations ne dépendront pas uniquement de notre investissement, mais elles seront également soumises à la disponibilité des entreprises, des matériaux, de l'évolution de la crise sanitaire. Soyez assuré que nous ferons tout pour y arriver.

L'objectif prioritaire pour cette nouvelle année est la **réfection complète de l'intérieur de l'école et de la cantine**, afin de répondre aux nouvelles normes sanitaires en vigueur, mais également pour une meilleure utilisation des locaux, le confort et le bien-être de nos enfants. Le coût est de 186 000€ hors-tax, financé à hauteur de 79% par les subventions de l'Etat (DETR) et de la Région (FRAT).

Nous allons poursuivre la rénovation de notre patrimoine :

- Rénovation de la tour du presbytère (nouveau badigeon, installation de gouttières) pour un coût de 6 500€, financé pour 50% par le fond de concours de la Communauté de Communes.
- Rénovation de la partie Est de la toiture de l'église et de la corniche du clocher. Pour une enveloppe de 40 000 € financée à 70% par des subventions de la Région ainsi que des fonds de concours de la Communauté de Communes.
- La restauration du local à l'entrée de la cour du cloître, pour la création de la nouvelle galerie d'art.

Nous poursuivrons également les aménagements du village, avec notamment :

- L'éclairage public : nous nous sommes positionnés auprès de la Communauté de Communes pour la réalisation de la 2^{ème} tranche de la rénovation de l'éclairage public comprenant la traversée du village, le Chemin Saint Jean et le Chemin des Olivettes. Soit 56 points lumineux. La première tranche a déjà été faite pour l'allée des marronniers, la place des tilleuls, la place de l'abbaye et le parking des mûriers.
- Le parking à l'entrée ouest du village : nous sommes maintenant propriétaire de 6 500 m². Le projet d'aménagement sera étudié cette année. Nous avons toutefois commencé par nettoyer les bords du vallon de Fontête (sur la longueur appartenant à la commune) conformément aux directives GEMAPI et la loi sur les risques majeurs.

La forêt :

Conformément à l'étude réalisée par l'ONF en 2018 et comme nous nous y étions engagés aucune vente de bois n'a eu lieu depuis 2019. Les travaux nécessaires à son entretien sont et seront financés sur le budget général. Nous interviendrons également sur les chemins et l'entretien des bâtiments communaux.

La Communauté des Communes du Pays de Forcalquier et de la Montagne de Lure (CCPFML) :

Je me dois de vous apporter deux informations importantes relatives à l'exercice des compétences de la Communauté de Communes.

- Depuis le 1^{er} janvier 2022, l'urbanisme lui a été transféré, conformément à la loi. L'Etat et donc la DDE ne traitent plus aucun document concernant les intercommunalités dépassant les 10 000 habitants, ce qui est notre cas. Ces documents administratifs seront dorénavant traités directement par le personnel intercommunal. Cette dépense sera par conséquent à la charge des communes. Pour Cruis, le coût est estimé entre 4 000 et 6 000 € pour 2022. Après la suppression de la taxe d'habitation, qui comme je l'avais dit et écrit, est loin d'être compensée à l'Euro près, l'Etat continu de se désengager au détriment des finances communales, avec des dépenses sans cesse en augmentation, alors que les recettes ne font que diminuer.
- La compétence de la collecte des ordures ménagères a été transférée à la Communauté de Communes depuis plusieurs années, elle en a la gestion et la responsabilité.

Courant 2022, l'intercommunalité a décidé de modifier la collecte actuelle ainsi que le nombre de passages par semaine. Tous les containers en place seront enlevés. Il sera installé dans les communes des colonnes de tri d'un volume de 5m³ chacune qui seront regroupées. Le nombre de colonnes a été défini en fonction du nombre d'habitants. Pour notre commune, six points de collectes sont programmés comprenant 4 à 6 colonnes. A titre d'exemple, sur le parking des mûriers, il y a actuellement 5 containers en place qui ont une capacité de collecte de 6m³. Prochainement il y aura 5 colonnes avec une capacité de collecte de 25 m³, le ramassage se fera une fois par semaine.

La Communauté de Communes a prévu d'informer les habitants par le biais de dépliants et l'organisation de réunions publiques dans les communes.